

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-06-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

**N° 06/25**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 9 janvier 2025,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 janvier 2025

**Objet de la délibération :**

Révision du règlement d'aide  
VAE

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 16 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le seize janvier,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Vanessa DORDOR, Gérard COULET à Patrick SEBILE, Martine LANDRY à Joëlle MAURICE, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Pierre MAIRE à Félix CHOPARD, Chantal MARAUX à Marc JACQUOT, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

**Procuration**

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)**

Guillaume AYMONIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Nadia LOUIS, Rémy PAUL, Gérard PESEUX, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY

**Absent(e)s**

Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Gaëtan MILLE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La communauté de communes Loue Lison (CCLL) souhaite favoriser l'usage du vélo à assistance électrique (VAE) et encourager la mobilité durable. Pour cela, elle s'est engagée dans une politique volontariste à travers la réalisation de son Plan Climat Air énergie Territorial (PCAET). Dans ce cadre, la CCLL a décidé d'accorder aux habitants du territoire une aide à l'acquisition pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf de 20% du prix d'achat TTC et limitée à 200€ maximum, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée. La mise en place de cette aide locale s'inscrit également dans le projet de mandat.

Pour information, en 2024 le budget de 15 000€ a permis de subventionner 76 vélos à assistance électrique pour les habitants du territoire.

Pour rappel, cette aide de 20% du prix d'achat TTC et limitée à 200€ maximum peut être accordée selon les conditions suivantes :

- Aide réservée aux habitants majeurs de la Communauté de communes Loue Lison ;
- VAE acheté dans le département du Doubs ;
- Le prix du VAE ne doit pas être supérieur à 2 500€ TTC.
- Une seule subvention attribuée par foyer fiscal ;
- Demande d'aide et date de facture du VAE postérieures au 1<sup>er</sup> janvier ;
- Aucune condition de ressources.

L'aide sera accordée en fonction du budget primitif voté en année n. Ce dispositif d'aide est reconductible chaque année à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Le règlement a été modifié afin d'éviter une révision annuelle systématique. Les années spécifiques ont été remplacées par la mention générique « de l'année en cours ». Cette modification permet d'alléger les procédures administratives, tout en assurant que le dispositif reste opérationnel dans les limites des enveloppes budgétaires allouées annuellement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-06-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- Reconduire l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique en 2025 dans la limite du budget voté annuellement ;
- Valider la révision du règlement d'attribution de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf pour 2025 et les années suivantes en annexe ;
- Autoriser conjointement le Président et le Vice-Président en charge de la mobilité de signer tout document relatif à l'octroi de l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique.

Fait et délibéré en séance, le 16.01.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

